

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'immeuble se caractérise comme suit :

L'ancien moulin de Leesbach se situe au lieu-dit « Léisbech » le long du ruisseau portant le même nom, entre Septfontaines, Greisch et Simmerschmelz.

Érigé en 1867 par le cultivateur Théodore Erpelding de Tuntange, il s'agissait au début d'un modeste moulin à scier du bois. En 1870, s'achève la construction d'une vaste maison d'habitation avec écurie, le tout accolé au moulin en « L ». Comme le débit naturel de la Leesbach était plutôt réduit et variait en fonction des saisons, le moulin se réduisait au sciage des bois de mines, bois de charpente et de menuiserie ainsi qu'au débitage de plateaux. Pour résoudre ce problème, on a construit un étang servant de retenu pour actionner la roue à aubes.

En 1811, le nouveau propriétaire, Jean-Nicolas Kaudé y a installé une auberge avec restauration campagnarde. En 1906, quelques petits travaux de rénovation ont été réalisés à l'intérieur et en 1919, la roue traditionnelle a été remplacée par une turbine hydraulique. C'est aussi à cette époque que la façade a été rénovée et que la toiture mansardée a été rehaussée. Le moulin à scie était en fonction jusqu'en 1946 et était une des dernières scieries tournant à l'eau. Dans les années suivantes, l'ancien moulin a été converti en « Hostellerie du vieux moulin », fonctionnant sous différents propriétaires et locataires. En 1966, un incendie a détruit une grande partie de l'ancien moulin alors que la maison a été majoritairement préservée. La partie détruite a alors été remplacée par un bâtiment moderne, reprenant l'ancien gabarit et qui était équipé de vitraux de Ferd John, sertis en béton et composés de verreries multicolores.

A l'intérieur de la maison principale, de nombreuses transformations ont eu lieu, laissant cependant intacte certains éléments historiques dont les structures horizontales et verticales, un ancien escalier en bois, ainsi que des parquets et portes intérieures en bois.

**La COSIMO émet à l'unanimité un avis défavorable pour une protection nationale de l'ancien moulin de Leesbach (no cadastral 464/2205). Les membres estiment que l'immeuble a connu de trop importantes transformations au fil des années.**

John Voncken, Christina Mayer, Marc Schoellen, Christine Müller, Sala Makumbundu, Jean Leyder, Mathias Fritsch, Mathias Paulke, Nico Steinmetz, Christian Ginter.

Luxembourg, le 6 novembre 2019